

Décision du Président N°2024/0013

Objet : Portant sur la demande de financement auprès de la DDTM fond vert étude de projet et mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en état de la station de ressuage ALTA

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°26 de ladite délibération autorisant le Président de demander à tout organisme financeur, pour toute opération figurant au budget ou ayant l'approbation du comité syndical, l'attribution de subventions ;

Considérant que l'EPTB Vidourle sollicite le financement de la DDTM fond vert.

DÉCIDE

Article 1 : De donner son accord à la signature du dossier de demande de financement auprès de la DDTM fond vert pour l'étude de projet et mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en état de la station de ressuage ALTA pour un montant de travaux de 22 000 € avec une réalisation du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2026.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est :

Fond Vert :	80 %	17 600.00 € H.T
EPTB Vidourle :	20 %	4 400.00 € H.T
Montant de l'opération :	100%	22 000.00 € H.T

Article 3 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 11 AVR. 2024

Le Président,
Pierre MARTINEZ

